

Extrait du registre  
des délibérations  
du Conseil communautaireDEPARTEMENT  
DE LA CHARENTE**délibération :  
D\_2024\_4\_16**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Montbron, sous la présidence de Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Date de convocation du : 29 Mars 2024

Présents : 33

Votants : 38

**Titulaires** : Monsieur AZEN Bernard, Madame BOURGOIN - ZORZOLI Viviane, Monsieur GONZALEZ Antonio, Monsieur JOUASSIN Emmanuel, Monsieur LAPOUGE Jean-Louis, Madame PICARD Sandrine, Madame PRECIGOUT Brigitte, Monsieur BARDOULAT Pierre, Madame BERNARD Danièle, Monsieur BERNARD Guy, Monsieur BIRONNEAU Max-André, Monsieur BORIE Patrick, Monsieur BOUTENEGRE Patrice, Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Monsieur CALLEC Gilles, Monsieur CANIT Michaël, Monsieur CHAMOULEAUD Jean-Pierre, Madame COMBEAU Danielle, Monsieur DELAGE Michel, Madame DEXET Josiane, Monsieur DOMINICI Patrice, Monsieur FERSING Jacques, Monsieur FRANCOIS Gwenhaël, Monsieur MARSAUD Jean-Louis, Monsieur RINGEADE Vincent, Monsieur ROUHIER Guy, Monsieur BARDOULAT Jean Pierre, Monsieur BOUCHAUD Jacky, Madame MONGEAUD Colette, Monsieur RABARDY David, Madame LAIR Trinidad, Monsieur PIVETEAU Patrick

**Objet : Avis concernant le  
programme pluriannuel de  
gestion des rivières de la  
Bonnieure, de la Tardoire et  
du Bandiat**

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur BARTHELEMY Roger

**Pouvoirs** :

Madame CORNIERE Lydie a donné pouvoir à Madame DEXET Josiane  
Monsieur TERRADE Bernard a donné pouvoir à Monsieur GONZALEZ Antonio  
Monsieur JACOB-JUIN Serge a donné pouvoir à Monsieur ROUHIER Guy  
Monsieur IBAR Christian a donné pouvoir à Monsieur BROUILLET Jean-Marc  
Madame MICHEL Corinne a donné pouvoir à Madame MONGEAUD Colette

**Absent(s)** : Monsieur JUBINEAU Patrice, Monsieur MANDIN Laurent, Madame PICHON Véronique, Madame BERNARD Anne, Monsieur DONNARY Denis, Madame COMBAUD Lisbeth, Madame VILLARD Huguette, Monsieur SCHITTLY Mikaël, Madame PARDOUX Sandrine

**Excusé(s)** : Madame CORNIERE Lydie, Monsieur TERRADE Bernard, Monsieur JACOB-JUIN Serge, Monsieur IBAR Christian, Madame MICHEL Corinne

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jacques FERSING

- Vu le courrier de la Préfecture de la Charente daté du 22/01/2024, demandant l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure,

- Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

- Vu le dossier soumis à enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,

- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0, Monsieur le Président informe les délégués communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fraction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi de débloquer des aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

**AR Prefecture**

016-200068914-20240408-D\_2024\_4\_16-DE  
Reçu le 10/04/2024  
Publié le 10/04/2024

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) a validé, en concertation avec les 5 EPCI membres et les partenaires techniques et financiers, 27 actions, réparties dans 10 thématiques et 16 objectifs (voir tableau et synthèse des actions ci-dessous).

Les 27 actions validées concernent 15 actions de travaux, 6 actions d'étude, 5 actions de concertation/sensibilisation et 1 d'animation.

Les principales actions sont l'aménagement du lit de la rivière (diversification, rehaussement et remise en fond de vallée), l'aménagement des ouvrages (étang et seuil) et la mise en défend de la rivière (abreuvoirs, clôtures et franchissement des cours d'eau).

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

**Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0**

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,  
pour Copie Conforme,  
Le Président,  
Monsieur Jean-Marc BROUILLET  
Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le

